

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
30/05/2022

Dossier complet le :  
30/05/2022

N° d'enregistrement :  
2022-ARA-KKP-3826

### 1. Intitulé du projet

Création de 3 à 4 lots de type activités industrielles en extension de la Z.I. des Marches du Rhône (69)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

S.E.T.C. pour SNC Compagnie de Saint-Laurent-de-Mûre en cours de constitution

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Dominique CHEVALLIER

RCS / SIRET

9 6 8 5 0 4 2 2 5 0 0 0 6 9

Forme juridique SNC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup> .

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société S.E.T.C. projette la construction de 3 à 4 lots de type industriel en extension de la Z.I. des Marches du Rhône, sur la commune de Saint-Laurent-de-Mûre dans le département du Rhône (69).

L'accès est situé au 18 avenue Maréchal Juin, sur la commune de Saint-Laurent-de-Mûre.

La durée des travaux est estimée à 3 mois.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de répondre à la demande d'industriels de s'implanter sur la secteur de Saint-Laurent -de-Mure en aménageant un site dans le prolongement de la ZI des Marches du Rhône existante.

3 à 4 lots sont envisagés, 2 lots sont déjà en cours d'étude d'aménagement par S.E.T.C. pour les preneurs.

Notons que le parc d'activités des Marches constitue une zone à vocation industrielle et logistique de 58 ha, à proximité de l'Aéroport et de la desserte par l'A432.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le phasage des travaux est défini comme suit :

- réalisation de la desserte commune et du dispositif de gestion des EP associé,
- desserte par les réseaux nécessaires,
- terrassement des lots.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les activités accueillies seront de nature industrielle. Les plateformes logistiques sont proscrites.

Le découpage en 3 ou 4 lots est évolutif et dépendra des prospects commerciaux.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager.

Permis de construire pour chaque lot.

Dossier au titre de la loi sur l'eau.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale de l'aménagement	36 120 m <sup>2</sup>
Surface plancher potentielle	13 500 m <sup>2</sup>
Voirie d'accès	1 874 m <sup>2</sup>
Nombre de places de stationnement potentiel	150

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

18 avenue Maréchal Juin  
Saint-Laurent-de-Mûre 69720

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 5 ° 0 4 ' 0 6 " 38E Lat. 4 5 ° 4 1 ' 2 7 " 81N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) les plus proches situées à moins de 5 km sont : <input checked="" type="checkbox"/> La ZNIEFF de type I « Prairies de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry » (identifiant : 820032296), située à 950 m au nord-est de l'aire d'étude ; <input checked="" type="checkbox"/> La ZNIEFF de type I « Prairies de Pusignan » (identifiant : 820032297), située à 3,9 km au nord du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope les plus proches sont « Confluence Bourbre Catelan » (FR3800426) à 6,5 km au sud-est du site d'étude, et le « Marais de Montanet » (FR3801026) à 7,2 km au nord-est
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Laurent-de-Mûre est soumise au PPBE approuvé par l'arrêté N° 69-2020-07-09-010 du 9 juillet 2020 sur la période 2019-2023. La zone d'étude est concernée par le Plan d'Exposition au Bruit de l'Aéroport de Lyon Saint-Exupéry (N°2005-4429)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est concerné par aucun élément du patrimoine remarquable, le plus proche se situant à plus de 5,5 km.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les inventaires départementaux, aucune zone humide n'est située à proximité de la zone d'étude, la plus proche étant à 4,7 km au sud (Bois de la Garenne). Le site ne présente aucun indice de présence de ZH.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Laurent-de-Mûre n'est concernée par aucun PPRN ou PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas concernée par un site BASIAS, BASOL et ICPE.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est concernée par la Zone de Répartition des Eaux des Couloirs de l'Est Lyonnais. Le projet n'aura aucune incidence : il sera relié au réseau public de distribution d'eau potable.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par un périmètre de protection de captage d'eau potable. Le captage AEP le plus proche est localisé 3,2 km au sud-est, et concerne le captage d'eau potable « Morellon » situé sur la commune de Grenay.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones Natura 2000 la plus proche est "L'Isle de Crémieu », au titre de la Directive Habitats, Faune, Flore (SIC, FR8201727) localisée à environ 8 km à l'est du site d'étude.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau n'est prévu lors de la phase travaux ou de la phase exploitation. L'eau consommée proviendra du réseau communal d'eau potable (pas de prélèvement direct dans le milieu naturel via un forage).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de drainages ou de modifications des masses d'eau souterraines. En phase chantier, une vigilance accrue et des mesures de chantier spécifiques (stockage des produits polluants sur bac de rétention, kit anti-pollution, etc.) sera portée quant aux risques de pollution.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrassements nécessaires seront globalement équilibrés au niveau de la zone. Des apports de terre végétale ponctuels pourront être nécessaires pour l'aménagement.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un prédiagnostic écologique a été réalisé par Améten. La zone d'étude est considérée à enjeu faible au vu du peu de diversité des habitats, flore et faune identifiés. Aussi, la zone d'étude s'inscrit à proximité des secteurs anthropisés (zone d'activités industrielles, routes, autoroutes et voies ferrées). La quasi-totalité de la haie présente sera abattue. Le secteur sud qui borde l'avenue Maréchal Juin sera préservé. Une haie sera replantée en bordure de route de l'avenue Maréchal Juin suivant l'OAP de la commune.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude ne présente aucune incidence sur le réseau Natura 2000. Notons qu'aucun lien hydraulique ne relie ces zones. De plus, la distance du projet avec la zone Natura 2000 la plus proche (8km) et la présence d'infrastructures autour de la parcelle (routes, autoroutes, voies ferrées) réduisent fortement les connexions potentielles. En conclusion, il n'y a pas d'incidence du projet sur le réseau Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux seront majoritairement réalisés sur des secteurs anthropisés et seront peu susceptibles d'engendrer un impact potentiel sur des zones à sensibilité particulière.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur un terrain occupé par une friche rudérale, dans le prolongement du parc d'activités "Les Marches du Rhône". Le projet engendre la consommation d'habitats rudéraux de friches, de ronces et rejets arbustifs sur près de 3,6 ha.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Laurent-de-Mûre n'est pas concerné par un PPRT. Aucun site BASIAS, BASOL, ICPE ou TMD n'est situé à l'emprise du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune n'est pas concernée par un PPRn. L'emprise du projet est concernée par un retrait/gonflement des sols argileux (aléa faible), un potentiel radon (aléa faible) et un risque sismique modéré (3/5)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne générera pas d'émissions nocives pour la santé, les preneurs de lots étant des entreprises de l'industrie légère ou artisanale. Une étude de pollution des sols a été menée, qui a démontré l'absence de pollution sur le secteur.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des déplacements pour permettre aux employés de se rendre sur leur lieu de travail. Le projet concerne des entreprises de taille moyenne qui généreront un trafic supplémentaire non sensible sur la zone au vu de la desserte déjà présente (autoroute). Les preneurs de lots ne seront pas des plateformes de logistiques.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La phase travaux sera vectrice de bruits/nuisances sonores durant la période diurne. La phase exploitation pourra être vectrice de bruit selon les preneurs de lots et leurs activités. Aucune habitation n'est située à proximité. Le projet est proche d'un centre de tri postal régional et de l'autoroute et d'un réseau ferré. Il est d'ailleurs concerné par 3 PPBE (réseaux routier, ferré et aérien). L'impact des activités futures sur leur environnement est faible.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Seule la phase travaux du projet pourra engendrer des vibrations (déambulation des engins, démolition des enrobés) qui seront très localisées et ponctuelles.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La zone d'étude sera concernée par des émissions lumineuses en phase exploitation pour les futurs preneurs de lots. Ces émissions seront conformes aux prescriptions de la réglementation, et notamment l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Durant la phase chantier, des polluants atmosphériques seront rejetés par les engins motorisés nécessaires au bon déroulement des opérations. Les volumes rejetés resteront limités en quantité et dans le temps. Selon les activités industrielles accueillies, la phase exploitation est susceptible d'engendrer des rejets atmosphériques, qui seront contrôlés selon la réglementation en vigueur.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La phase travaux et exploitation n'engendrera pas directement de rejets liquides.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées du site seront collectées et rejetées au sein du réseau d'assainissement communal.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux entraînera la production de déchets du bâtiment. En phase exploitation, les activités accueillies seront source de production de déchets essentiellement de type DIB. Ces déchets seront collectés, traités et éliminés selon la réglementation.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est concernée par aucun élément du patrimoine remarquable.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet générera une augmentation de l'activité économique sur la commune.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

En 2018, une demande d'examen au cas par cas est déposée concernant la zone d'étude actuelle (ZL 187, 188, 189, 243, 245) pour la construction d'un entrepôt logistique. L'Autorité Environnementale a rendu son avis n°2018-ARA-DP-01095, en date du 06/04/2018 et n'avait pas soumis le projet à évaluation environnementale.

Les recherches ont été effectuées sur les communes de Saint-Laurent-de-Mûre, et ont permis de constater que plusieurs projets ont fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale. Les projets ayant des effets cumulés avec la création de la zone d'activités sont les suivants :

- "Construction d'un crématorium animalier" en bordure immédiate de zone d'étude, sur la parcelle 241 et 186 de la section ZL.

D'après l'avis 2020-ARA-KKP-2768, le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale.

- "Création projet multiparc (rue J.F. Crassard), est située à l'extrémité de la zone d'activités industrielle actuelle, à environ 1 km. Le projet n'est pas soumis à autorisation environnementale d'après l'avis n°2019-ARA-DP-01745.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Bien que le projet n'impacte pas de façon significative l'environnement, des mesures sont préconisées afin de limiter les impacts potentiels :

- Intervention en dehors de la période de reproduction des espèces (à partir de septembre) ;
- Abattage des arbres à privilégier entre septembre et novembre avec inspection préalable préventive pour s'assurer de l'absence d'espèces protégées (oiseaux et chauves-souris) ;
- Plantation d'une haie indigène arbustive et arborée étagée dotée d'une palette végétale composée d'espèces indigènes locales si possible issue du « Label Végétal local » en parallèle de l'Avenue du Maréchal Juin, plantation à prévoir entre novembre et février ;
- Prévoir une plantation avec des plants espacés de 1 à 1,5 m éventuellement en quinconce et sur a minima 2 m de largeur, fourniture des plants en conteneur de type godets forestiers anti-chignons avec dalle isoplant et tuteurage ;
- Mettre en place les moyens de lutte adaptés pour la gestion des espèces végétales exotiques envahissantes.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des caractéristiques du projet, il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale. En effet, le projet est située dans une dent creuse, entourée par d'importantes infrastructures (Voies ferrées, A432, D29 et D154) et dont les enjeux environnementaux apparaissent faibles.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Note de synthèse environnementale

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Lyon

le.

25 Jan 2022

Signature

